



Pôle Education Enfance Jeunesse et Sports

GUICHET UNIQUE

N/Réf. : SI – Campagne inscriptions 2024/2025

Cher(s) Parent(s),

Vous avez inscrit votre enfant à l'école élémentaire :

PIERRE-DE-RONSARD
Avenue François Duchâtel – 83160 La Valette-du-Var

Cette inscription doit obligatoirement être validée par l'admission prononcée par la directrice de l'école qui vous recevra **uniquement sur rendez-vous** aux dates suivantes :

- le lundi 13 mai 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 14 mai 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 21 mai 2024 de 14h00 à 16h30,
 - le lundi 27 mai 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 28 mai 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le lundi 03 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 04 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 18 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
 - le mardi 25 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
- Pour les arrivants dans l'été : le mercredi 28 août 2024 de 9h à 12h00.

Pour fixer le rendez-vous, veuillez prendre contact avec la directrice en appelant le 04 94 23 70 98 ou en envoyant un mail à ecole.0830720G@ac-nice.fr

Documents à apporter :

- le certificat de préinscription scolaire, délivré par la mairie,
- la fiche de renseignements R/V, dûment remplie, ci-jointe,
- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant,
- le certificat de radiation (pour les enfants du CP au CM2 ayant été scolarisés dans une autre école).

Année scolaire : 2024/2025 Niveau : _____ Classe de Mme M.: _____

ÉLÈVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____/____/____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

En Cas de divorce ou de séparation, joindre le jugement.

Les adresses des 2 parents doivent obligatoirement être renseignées. Si adresse inconnue, merci de le spécifier.

MERE	NOM (de J.Fille) : _____	Autorité parentale :	Oui	Non
NOM Marital (d'usage) : _____		Prénom : _____		
Adresse : _____				
Code postal : _____		Commune : _____		
Tél. domicile : _____		Tél. portable : _____		
Tél. travail : _____				
Courriel : _____		Profession : _____		
MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT L'ADRESSE ELECTRONIQUE.				
PERE	NOM : _____	Autorité parentale :	Oui	Non
Prénom : _____				
Adresse : _____				
Code postal : _____		Commune : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tél. domicile : _____		Tél. portable : _____		
Tél. travail : _____				
Courriel : _____		Profession : _____		
MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT L'ADRESSE ELECTRONIQUE.				
Autre responsable légal (personne physique ou morale)		Autorité parentale :	Oui	Non
Organisme : _____			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonction : _____		Lien avec l'enfant :		
Adresse : _____				
Code postal : _____		Commune : _____		
Tél. : _____		Tél. portable : _____	Courriel : _____	

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Garderie périscolaire matin : OUI NON Garderie périscolaire soir : OUI NON

Restaurant scolaire (jours ? : L M J V) OUI NON Transport scolaire : OUI NON

ASSURANCE DE L'ENFANT (obligatoire)

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance : _____

AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes - Ne cocher qu'en cas de refus)

Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. Mère Père

Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT SUR TEMPS SCOLAIRE) (AUTRES QUE LES PARENTS)

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ A appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____ Autorisé à prendre l'enfant
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____
Téléphone travail : _____

Envoi des bulletins scolaires (si l'un des parents est éloigné. Fournir alors 2 enveloppes timbrées) Oui Non
[Merci de renseigner la bonne adresse du parent destinataire sur les enveloppes]

FRATRIE :

Sœurs ou frères :

Nom : _____	Prénom : _____	Age : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Age : _____
Nom : _____	Prénom : _____	Age : _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS que vous souhaitez communiquer (santé, scolarité, vie de l'école,...) :

Réservé à l'école

Vaccinations : à jour à actualiser **Agrément piscine** : **PAI - Allergie ?** : OUI NON

Année précédente → PPRE OUI NON Réunions d'équipes éducatives : OUI NON

Port de lunettes OUI NON Votre enfant doit-il les porter pendant les récréations et les séances de sport ?

Date : _____ Signature de la mère : _____ Signature du père : _____

Bienvenue à l'école Pierre de Ronsard de La Valette du Var !

Quelques petites informations.

L'adresse : avenue F. DUCHATEL – 83160 LA VALETTE DU VAR –

Téléphone : 04 94 23 70 98

Mail : ecole.0830720g@ac-nice.fr

Nom de la directrice : Mme MALLEK

La directrice partage son temps entre la classe de CM2 (les JEUDIS ET LES VENDREDIS) et la direction (les LUNDIS ET LES MARDIS). Sauf URGENCE, ne pas téléphoner pendant son temps de classe afin de ne pas perturber les apprentissages. Le mail est à votre disposition pour informer de l'absence d'un enfant. Les lundis et les mardis, Madame MALLEK est au bureau de direction. Vous pouvez téléphoner et/ou être reçu sur rendez-vous.

Nombre de classes : 11

nombre d'élèves en 2023-2024 : 258

Les horaires de l'école : 8h30/11h30 – 13h30/16h30 (ouverture du portail à 8h20 et à 13h20)

Pour inscrire les enfants à la cantine et/ou au périscolaire, vous devez vous rapprocher de la mairie de La Valette 04 94 61 90 90.

Si vous devez, à la dernière minute, inscrire votre enfant à la cantine ou à la garderie périscolaire, merci de prévenir la mairie ET l'enseignant de votre enfant afin que tous les interlocuteurs soient informés.

De même, si votre enfant est inscrit à la garderie périscolaire, vous devrez aller le chercher à la garderie.

Les menus de la cantine sont élaborés par la mairie.

Temps Education Nationale et Temps « Mairie ».

Les enfants sont sous la responsabilité de l'Education Nationale entre 8H20 et 11h30 et entre 13H20 et 16H30 et s'ils sont en soutien de 16h30 à 17h30.

En dehors de ces horaires, si les enfants vont à la garderie périscolaire ou à la cantine, ils sont alors sous la responsabilité de la mairie. En aucun cas, les enseignants ne peuvent être tenus pour responsables en cas de disputes, vols, bagarres...

Aucun enseignant ni la directrice ne déjeunent à l'école.

Les médicaments sont interdits à l'école. En cas de traitement prolongé, un Projet d'Accueil Individualisé est réalisé. Tous les documents vous seront alors demandés en début d'année scolaire. Le projet d'accueil individualisé est soumis au médecin scolaire.

Le livret scolaire est donné 2 fois dans l'année, en Février et en Juin.

La sortie des élèves à la fin des cours : 16h30 est l'heure de la fin des cours. La sonnerie retentit, les élèves rangent leurs affaires, sortent de la classe, se mettent en rang et descendent sans se bousculer, sans courir.

258 élèves répartis sur 2 étages sortent. Arrivée au portail 16h35/16h40.

A l'école maternelle, à la fin des cours, les élèves sont remis aux parents ou aux personnes désignées sur les fiches de renseignements. A l'école élémentaire, c'est différent, tant que les élèves ne sont pas entrés dans la cour de l'école, ils sont sous la responsabilité des parents. Dès qu'ils franchissent le portail pour sortir, ils ne sont plus sous la responsabilité des enseignants qui n'ont pas à vérifier qui vient les chercher.

Les retards :

Merci de respecter les horaires. Si trop de retards, la directrice reçoit dans un 1^{er} temps les parents. Si les retards persistent, c'est l'inspection qui est prévenue. Les retards perturbent fortement les cours qui ont commencé. L'école est sur 2 étages. Les enseignants ne doivent en aucun cas descendre pour ouvrir le portail et laisser les élèves sans surveillance. Les parents sont alors invités à revenir à l'école à la récréation. Il est INTERDIT d'appeler le personnel de cantine pour ouvrir le portail. Le personnel de cantine n'est pas du personnel de l'Education Nationale et n'est donc pas habilité à ouvrir le portail sur les heures scolaires.

Les absences :

Toutes les absences doivent être justifiées par mail auprès de la directrice et auprès de l'enseignant de votre enfant par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les leçons sont mises dans une pochette qui est, ou donnée à un camarade qui pourra vous la remettre ou bien laissée sur la table et le travail sera à rattraper au retour de votre enfant. Tous les motifs ne sont pas considérés comme « justifiés » par les services académiques.

Les vêtements :

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

La cour de récréation :

Les jouets

Les élèves sont autorisés à apporter des petits jouets (en mousse) qui peuvent tenir dans la poche uniquement (pas en plastique dur, ni en métal).

Les élèves s'échangent les cartes « POKEMON » ou autres, ce qui engendre des disputes sur la valeur des cartes ou des vols. Les enseignants ne sont pas tenus pour responsables du sentiment d'injustice sur la valeur des cartes.

Les petits ballons en mousse sont autorisés.

Les bijoux sont déconseillés et relèvent de la responsabilité des parents.

Les changements de coordonnées :

L'école doit être informée de tous les changements d'adresse, de téléphone afin que vous puissiez être averti en cas d'urgence.

Liste de fournitures scolaires :

La liste des fournitures scolaires pour les élèves sera affichée dans le tableau d'affichage de l'école à partir de la première semaine de juillet.

Liste des élèves :

Depuis l'année dernière, le rectorat de Nice a interdit l'affichage des listes d'élèves répartis dans les classes par mesure de précaution et pour la protection des données personnelles (RGDP).

En effet, certains parents prenaient en photo les listes et les diffusaient sur les réseaux sociaux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de la directrice les LUNDIS ET LES MARDIS.

La directrice, Mme Mallek